

Responsable des temps péri et extra scolaires

Date de parution de l'offre
Vendredi 11 octobre

La Ville de Chanteloup-les-Vignes, commune de 10 500 habitants, située à 30 km au nord-ouest de Paris, au centre d'une boucle de la Seine, en développement après un grand projet de renouvellement urbain recrute pour sa Direction de l'Enfance et de l'Éducation :

Un(e) responsable des temps péri et extra scolaires (H/F)

Cadre d'emploi des animateurs territoriaux (catégorie B)

Sous l'autorité hiérarchique de la directrice adjointe enfance éducation, vous superviserez l'ensemble des activités périscolaires (accueil du matin, temps de la restauration, et accueil du soir) au sein d'un des groupes scolaires de la commune. Vous encadrerez la direction ou la direction adjointe d'un accueil de loisirs durant les vacances scolaires.

Vous aurez pour mission de mettre en œuvre les orientations municipales en matière de politique éducative de la collectivité afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil des enfants dans son école de référence. Vous développerez un projet de fonctionnement en adéquation avec le projet éducatif global de la ville.

Présent(e) sur les différents temps d'activités, vous serez le lien avec l'école et les parents.

Formations et expériences requises

Vous êtes diplômé(e) d'un BPJEPS LTP, ou d'un BAFD, ou êtes titulaire du concours d'animateur territorial. Vous bénéficiez d'une expérience dans les milieux scolaires et d'animation socio-éducatives. Vous avez de solides connaissances dans le domaine du développement psychologique et affectif de l'enfance. En plus de vos compétences managériales, vous savez travailler selon la méthodologie de projet, et maîtrisez les outils informatiques et de communication, ainsi que le rédactionnel. Vous connaissez le fonctionnement des collectivités territoriales et l'environnement institutionnel.

Doué(e) de qualités relationnelles, vous êtes doté(e) d'un esprit d'initiative, d'ouverture d'esprit et de curiosité intellectuelle, et vous savez démontrer vos capacités d'écoute, de négociation et de prise de décision.

Autonome, rigoureux(se) et réactif(ive), vous avez le sens des responsabilités et du travail en équipe. Vous savez faire preuve de disponibilité en cas de besoin.

Permis B souhaité.

Infos pratiques

REMUNERATION :

Traitement indiciaire, régime indemnitaire (IFSE et CIA). Participation de la Ville aux cotisations de mutuelles santé et prévoyance.

CNAS et COS.

Politique active de la ville en matière de formation.

CONDITIONS ET TEMPS DE TRAVAIL :

Pas de travail le mercredi pendant la période scolaire,

Direction ou direction adjointe d'ALSH sur 2 périodes de petites vacances et un mois d'été.

Temps annualisé à 1607 heures. (8 semaines non travaillées)

Horaires continus : matin ou soir (alternance 7h00-16h30/9h00-19h00 selon le profil sur les journées scolaires)

Contact

[Postuler en ligne](#) (CV et lettre de motivation)

ou

Ecrire à

Madame le Maire

Hôtel de Ville

37 rue du Général Leclerc

78570 Chanteloup-les-Vignes